

1837
2017
YEARS



RÉPUBLIQUE HELLÉNIQUE
Université nationale
et capodistrienne d'Athènes
Musée d'histoire de l'Université d'Athènes

DYPAC
Dynamiques patrimoniales
et culturelles



εφα

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES
ΓΑΛΛΙΚΗ ΣΧΟΛΗ ΑΘΗΝΩΝ

Journée d'études internationale Du pillage à la conscience patrimoniale en Grèce et dans l'Empire ottoman : le rôle des Français et des autres Occidentaux (1784-1884)

9 juin 2017
Musée de l'histoire de l'Université d'Athènes

Appel à contribution



www.dypac.uvsq.fr
www.historymuseum.uoa.gr

Journée d'études internationale

Du pillage à la conscience patrimoniale en Grèce et dans l'Empire ottoman : le rôle des Français et des autres Occidentaux (1784-1884)

Date : 9 juin 2017

Lieu : Musée d'histoire de l'Université d'Athènes

Appel à communications

Date limité d'envoi des propositions : le 28 février 2017

La constitution des collections d'antiquités en Europe est à l'origine de vastes pillages en Grèce et dans l'Empire ottoman aux XVIII^e et XIX^e siècles. Chargés par des riches amateurs ou dans le cadre de missions officielles, de nombreux Occidentaux - voyageurs de passage ou résidents sur place - ont déraciné des antiquités afin de constituer des collections prestigieuses dans le contexte historique de l'impérialisme européen. Ces pratiques de spoliation, menées dans le cadre d'une politique culturelle, ont progressivement suscité un débat sur le déplacement des antiquités, amorcé en 1796 par Antoine Quatremère de Quincy, qui, dans ses *Lettres* au général Miranda, a protesté contre la spoliation des chefs-d'œuvre de l'Italie. Cette journée d'études sera l'occasion de voir dans quelle mesure les pillages d'antiquités en Grèce et dans l'Empire ottoman ont influencé l'émergence d'une conscience patrimoniale. De plus, elle a l'ambition d'explorer la contribution des Occidentaux - Français, Britanniques et bien d'autres - à la préservation et à la valorisation du patrimoine antique de ces contrées.

Entre 1784, date de la nomination à ambassadeur de France à Constantinople du comte de Choiseul-Gouffier, et 1884, année où est promulguée par Osman Hamdi Bey une première interdiction officielle d'exportation des objets archéologiques, l'Empire ottoman connaît une déprédation systématique de son patrimoine antique de la part des Occidentaux, parmi lesquels de nombreux diplomates. Choiseul-Gouffier et ses émissaires opèrent des enlèvements à grande échelle à travers l'Égée, tandis

que l'ambassadeur britannique lord Elgin va jusqu'à dépouiller les monuments encore debout. Beaucoup d'autres suivent leur exemple, même si en différentes proportions.

Marqués par ces spoliations, les Grecs mettent en place très vite, pendant la guerre d'indépendance, une interdiction d'exportation d'antiquités, rapidement ratifiée par le nouvel État grec qui se dote ainsi dès sa formation d'une

loi de protection du patrimoine. Au fil du XIX^e siècle cependant, plusieurs dérogations à la loi autorisèrent des exportations d'antiquités hors de Grèce. Nombreux monuments provenant des contrées grecques restées sous domination ottomane continuèrent en outre à alimenter les collections européennes tout au long du XIX^e siècle. La politique d'annexion territoriale menée par l'État grec jusqu'en 1923 (la « Grande idée ») étendit peu à peu cette loi à une large portion de l'espace grec antique. De l'autre côté de l'Égée, il fallut attendre 1884 pour que la première loi de protection du patrimoine (Asar-i-Atika Nizamnamesi) soit promulguée par l'empire ottoman.

Si les études récentes insistent en général sur le pillage à grande échelle opéré par les voyageurs occidentaux, cette journée d'études vise à mettre l'accent sur un autre aspect non moins essentiel, mais trop souvent négligé ou méconnu : la contribution - directe ou indirecte - de ces hommes à la naissance d'une conscience patrimoniale tant en Europe qu'en Grèce et dans l'Empire ottoman. Ces voyageurs sont en effet les premiers à dénoncer auprès de leurs contemporains les spoliations de lord Elgin. Ce sont encore eux qui fondent, à Athènes en 1813, la *Philomousos Etaireia*, une association composée de 56 Grecs et 50 étrangers, dont l'un des buts était la préservation des monuments antiques. La protection du patrimoine passe également par sa restauration ; le vice-consul de France, L.F.S. Fauvel, est le premier à faire restaurer le monument de Lysistrate en 1824, alors qu'il menaçait de s'écrouler. Les dessins, relevés et photographies réalisés par les voyageurs jusqu'à la fin du XIX^e siècle offrent en outre un témoignage important de monuments aujourd'hui partiellement ou totalement perdus et peuvent contribuer à leur restauration, matérielle ou virtuelle.

Enfin, on souhaite s'intéresser aux conditions qui ont rendu possibles l'enlèvement et l'exportation d'originaux de l'Égée en dépit des lois de protection du patrimoine. La légalité (ou pas) de certains de ces enlèvements constitue, du reste encore aujourd'hui, un argument à la faveur des demandes de restitution qui sont portées par la Grèce ou par la Turquie envers de nombreux pays occidentaux.



Envoi des propositions

Les propositions de communications, rédigées en français ou en anglais (1000 signes maximum), sont à adresser avant **le 28 février 2017** à Irini Apostolou (irapo@frl.uoa.gr) et à Alessia Zambon (alessia.zambon@uvsq.fr). Parmi les propositions reçues seront retenues en priorité les recherches à caractère inédit. Les communications, de vingt minutes chacune, seront présentées en français ou en anglais et seront suivies de 10 minutes de discussion. Les participants seront informés des résultats de l'évaluation par le comité scientifique avant **le 15 mars 2017**.